

Le Livre vert sur la révision de la Loi sur les biens culturels
Un regard neuf sur le patrimoine culturel

**Mémoire de
la MRC de La Côte-de-Beaupré et du CLD de la Côte-de-Beaupré**



déposé à la ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine du Québec,
madame Christine St-Pierre
et aux membres du comité d'orientation

Le 25 février 2008



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Objectifs, définition et principes	3
Reconnaissance et protection	3
Rôle des intervenants	4
Les citoyens et les organismes du patrimoine	4
Les municipalités régionales et locales	5
Autres outils de planification	7
Palée	7
Planification stratégique	7
Politique culturelle	7
R.E.V.O.I.R.	8
Objectifs du territoire	8
Financement	9
Les Patrimoines de la Côte-de-Beaupré	11

Château-Richer, le 25 février 2008

Madame la ministre,
Mesdames et messieurs du Comité d'orientation,

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré félicitent la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, pour la mise sur pied de cette vaste consultation qui favorisera *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*.

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré sont fiers de vous déposer aujourd'hui un mémoire qui présente les préoccupations et les actions de notre milieu soucieux de préserver et mettre en valeur un patrimoine riche de 400 ans.

PRÉAMBULE

Comme la ministre, les acteurs de la Côte-de-Beaupré conviennent que *la protection de notre patrimoine mérite en effet d'être assurée par les efforts de l'ensemble de la société québécoise. Cela signifie que nous devons solliciter la participation des pouvoirs publics, que nous devons donner la parole à la population, que nous devons donner aux élus locaux et régionaux le pouvoir d'agir, que nous devons, en somme, donner à voir un Québec qui assume sans défaillir la responsabilité de la protection et de la transmission des biens culturels qui témoignent de son histoire, des ses valeurs, de son identité.*

Que voilà toutefois un projet ambitieux et essentiel ! La Loi sur les biens culturels a eu une incidence notoire sur la protection du patrimoine québécois, mais au tournant des années 2000, elle doit prendre un virage et, cette fois, aborder le patrimoine sous tous ses angles.

OBJECTIFS, DÉFINITION ET PRINCIPES

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré sont d'accord avec la proposition de la ministre quant aux objectifs de la nouvelle loi, à la définition du patrimoine culturel et aux principes reliés à la protection du patrimoine pour ses valeurs, à la reconnaissance d'un cadre d'action à niveaux multiples et à une mise en œuvre conforme à l'objectif de protection qui se décline par la prévention, la précaution et la connaissance.

En réponse à la question soumise à la consultation, la MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré entérinent la définition du patrimoine culturel proposée et jugent qu'elle correspond à la réalité québécoise. Quant à son cadre d'action, la MRC et le CLD croient en l'implication accrue des citoyens dans la protection et la mise en œuvre du patrimoine. Or, le rôle étatique demeure primordial et de première instance. Il ne saurait être remplacé ou subordonné. Le rôle du ministère est de faire appliquer les lois reliées au patrimoine – entre autres, la Loi sur les Biens culturels, la Loi sur le développement durable, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et La Loi sur la conservation du patrimoine naturel – d'y attribuer les moyens, les obligations et les sanctions nécessaires à son application et respect. Il demeure le recours ultime à la sauvegarde du patrimoine culturel.

RECONNAISSANCE ET PROTECTION

Sur le plan de la connaissance et de la reconnaissance, la MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré s'accordent pour dire que les paliers (gouvernementaux ou organismes) locaux et régionaux sont des alliés naturels à l'État pour la cueillette, la diffusion et l'approfondissement des connaissances du patrimoine culturel propre à un milieu : inventaires, mesures de protection, p.i.i.a, p.a.e, outils de mise en valeur ou d'éducation, etc. Ces rôles doivent être renforcés de même que ces actions visant l'accroissement de la connaissance. D'autant plus, si nous souhaitons une participation citoyenne responsable et sensibilisée.

Sur le plan de la protection, la MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré, en approuvant la nouvelle définition du patrimoine culturel, encouragent la protection du patrimoine sous toutes ses formes : patrimoine bâti, patrimoine paysager, patrimoine immatériel, patrimoine agricole, etc. Par ailleurs, la simplification des statuts et des catégories de biens protégés qui sera proposée dans la future loi devrait être accompagnée de formations répétées auprès des décideurs municipaux et du personnel, particulièrement les aménagistes, les directeurs et les inspecteurs en bâtiment, souvent les premiers interpellés par un citoyen, un organisme, un élu préoccupés par les procédures jugées complexes d'une citation ou d'un classement. Aussi, les membres des comités consultatifs d'urbanisme devraient être formés et sensibilisés au patrimoine puisqu'ils font partie du cadre de référence et des décisions. À ces procédures, s'ajoutent également les problématiques qui se transforment parfois en mythes sur les impacts à court et long terme de l'attribution d'un statut juridique pour le citoyen et/ou pour la municipalité.

Par ailleurs, la MRC et les municipalités sont détentrices d'un pouvoir législatif pour assurer la protection de leur patrimoine culturel. Or, son utilisation est parcimonieuse. Il est impératif pour un palier local ou régional de se doter d'une vision de développement et d'aménagement adoptée par tous ses partenaires et ses comités divers. Pour chapeauter un p.i.i.a, pour compléter un schéma d'aménagement, peut-on envisager un plan de protection du patrimoine culturel ? Le rôle du ministère est d'outiller et d'accompagner les MRC et les municipalités dans la gestion du patrimoine culturel local.

RÔLE DES INTERVENANTS

Les citoyens et les organismes du patrimoine

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré sont fiers d'avoir contribué de façon significative à l'engagement des citoyens et des organismes culturels et patrimoniaux pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine culturel.

Déjà avant 1998, le milieu était sensibilisé à ses richesses patrimoniales. En 1982, la MRC publiait « La Côte des Beaux-Prés : Chemin des Ancêtres ». Cette brochure présente « un circuit pour connaître son patrimoine présent et passé ». Elle a été le fer de lance d'une multitude d'autres initiatives culturelles et patrimoniales dont la naissance du Festival Arts et Reflets, les comités régionaux Chemin des Ancêtres, la création de la Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré et du Centre de généalogie, des archives et des biens culturels.

En 1998, la MRC et le CLD adhèrent au programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » et comptent, depuis, sur les services d'une personne-ressource pour le développement et la promotion du secteur « culture et patrimoine ». Entre autres projets significatifs et structurants : la Route de la Nouvelle-France, le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale, le Circuit du patrimoine religieux, l'implantation de nouveaux équipements culturels telle que la Maison Vézina. Outre les organismes, la personne-ressource accompagne les citoyens – à la fois propriétaire, consommateur culturel, artiste, artisan, porteur de tradition ou de savoir-faire, revendicateur, initiateur, développeur – et les organismes dans leurs projets de protection, de sensibilisation, de mise en valeur du patrimoine culturel.

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré reconnaissent que pour être en mesure de contribuer activement et efficacement à l'identification, à la reconnaissance, à la protection et à la mise en valeur de tous les patrimoines culturels, l'intérêt des citoyens - bénévoles ou non - doit être constamment nourri. Il est absolument vrai de dire que « leur intérêt et leur mobilisation dépendent de leur éducation, de leur culture et de leur sensibilisation aux questions publiques, ainsi que des mécanismes démocratiques et des outils d'information, d'intervention et de financement mis à leur disposition par les administrations publiques ». En faisons-nous assez dans ce domaine ? Certainement pas. Il faut faire et il faut répéter et encore répéter. Rien n'est jamais acquis ... surtout en matière de patrimoine.

Toutes ces implications de nos élus – des citoyens d’abord et avant tout – de la population en général et des organismes défenseurs du patrimoine doivent être supportées et reconnues par le ministère. En ce sens, la MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré sont favorables à la proposition d’attribuer au futur Conseil du patrimoine culturel du Québec « le mandat de conseiller le ministre et de formuler des recommandations sur la représentativité, le rayonnement et l’impact des organismes de regroupement, de service et de représentation sectorielle du patrimoine ».

Les municipalités régionales et locales

Il semble que le bilan des interventions municipales démontre le rôle essentiel des municipalités régionales et locales dans la planification et dans la gestion du patrimoine bâti. Force est de constater que le territoire de la Côte-de-Beaupré jouit d’un patrimoine exceptionnel datant de 400 ans.

Située en périphérie de la ville de Québec, la Côte-de-Beaupré est l’une des premières régions colonisées au Canada. Témoin des débuts de la Nouvelle-France, une grande partie de son territoire est déjà concédée en 1641, comme en témoigne une carte de l’arpenteur Jean Bourdon. Quelque vingt années plus tôt, le sieur Samuel de Champlain avait été subjugué par la beauté des lieux et des prés du Cap Tourmente, d’où origine le nom de la région "Côte des beaux prés". En 1623, Champlain fait établir les premières habitations et la région sert alors de "grenier" ou "garde-manger" pour les habitants de Québec, sans quoi ceux-ci n’auraient pu survivre.

Les terres concédées en vertu du régime seigneurial prennent façade au fleuve St-Laurent, principale voie de communication de l’époque. L’importance historique de la région se justifie dès les débuts du pays puisqu’en 1666, la région comptait une population aussi nombreuse que celle des villes de Québec ou de Montréal. Une quantité innombrable de familles-souches se sont d’abord établies sur la Côte-de-Beaupré pour aller ensuite peupler l’Île d’Orléans, le Saguenay-Lac-St-Jean, Charlevoix, la rive sud de Québec, l’Abitibi, l’ensemble des provinces et des territoires du Canada et les États-Unis.

La Côte-de-Beaupré regorge de plusieurs vestiges patrimoniaux qui datent des débuts du pays: premier moulin à vent (1651), premier couvent pour l’éducation des jeunes filles situé dans un milieu rural (1696), premier moulin industriel (1695), croix de chemin et chapelles de procession, caveaux à légumes (architecture agricole en quantité sur la Côte-de-Beaupré), les premières fermes du Séminaire de Québec, la première ferme de la vallée du St-Laurent (1626), les églises, les presbytères et les cimetières anciens, les maisons ancestrales, pour ne nommer que ces quelques trésors dont regorge la région.

La Côte-de-Beaupré possède également sur son territoire le lieu de pèlerinage le plus ancien au Canada, Sainte-Anne-de-Beaupré, et des sites naturels de grande beauté: le cap Tourmente, le Mont-Sainte-Anne et la Chute Montmorency, qui dépasse en hauteur les chutes Niagara et qui a été le lieu d’un épisode de la guerre de la Conquête en 1759.

Jouxant le site de la Chute Montmorency, la Maison Vézina surplombe le fleuve Saint-Laurent. Le site enchanteur d'aujourd'hui a été jadis le refuge du général James Wolfe et de ses hommes, tout juste avant qu'il n'attaque Québec, lors de la Conquête de 1759.

Ce patrimoine décrit plus haut, nous le jugeons significatif à l'échelle du Québec, voire de l'Amérique du Nord, puisqu'il s'associe à la naissance de la Nouvelle-France, à l'établissement de Québec et à l'établissement d'innombrables ancêtres de familles-souches québécoises et néo-américaines.

Or, ce patrimoine est menacé. Une population de 21 000 habitants ne peut, à elle seule, préserver ce trésor national. On voit pourtant poindre, sur le territoire, des initiatives de protection du patrimoine en même temps que des démolitions. On instaure un SARP alors que des développements domiciliaires s'implantent à proximité des maisons ancestrales sans p.i.i.a. visant à protéger le caractère propre au milieu. On adopte des règlements de protection mais, au besoin, on les abroge. Des considérations économiques, non négligeables certes, priment sur le développement harmonieux du territoire. Au profit de retombées fiscales, on démolit une grange, un caveau, etc. Au profit de retombées fiscales, on pense à court terme. Ne devrait-on pas planifier à moyen et long terme ? Tous s'accordent pour le dire. Donnons-nous les moyens d'y arriver.

Rappelons les municipalités de la Côte-de-Beaupré recèlent un patrimoine bâti riche de sens et important à préserver à l'échelle québécoise. Prenons l'exemple de Château-Richer. Jadis nommé chef-lieu par les seigneurs de Beaupré, on y trouve encore aujourd'hui des vestiges de cette époque. Sillonnant l'avenue Royale, nombreuses sont les maisons ancestrales qui auraient besoin de restauration. Les inventaires du patrimoine bâti effectués au cours des 30 dernières années font état de la démolition ou de l'aliénation d'éléments du patrimoine tels que maisons, caveaux, et particulièrement les granges de la Côte-de-Beaupré qui façonnaient le paysage d'une des plus anciennes régions habitées en Nouvelle-France.

Ces constats sont établis noir sur blanc, les outils de planification et de réglementation existent, les pouvoirs législatifs et administratifs sont à portée de nos municipalités et de nos gouvernements. Il est pourtant grand temps d'agir et de doter notre région d'outils de planification adéquat portés par une vision du développement à moyen et long terme. Ces outils, pour être efficaces, devront obligatoirement comporter des moyens mais surtout des orientations claires et précises à respecter.

Le rôle du ministère est d'accompagner cette démarche de planification de gestion du patrimoine, à la fois en expertise mais également en terme financier. Le milieu veut sauvegarder son patrimoine culturel et transmettre un héritage respectueux aux générations subséquentes. Donne-lui les moyens. Voilà une décision de collectivité. À l'échelle municipale régionale, cette réflexion doit aussi être approfondie en ce sens. Est-ce à une seule municipalité d'assumer financièrement la protection du patrimoine culturel régional? Par ailleurs, le transfert de gestion du patrimoine aux municipalités n'est souhaitable qu'à la condition où les moyens fiscaux sont accessibles. C'est le nerf de la guerre, on ne s'en sort pas.

Les modifications à la future loi, et par conséquent à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permettront vraisemblablement de doter les municipalités et les MRC d'outils plus efficaces dans la gestion du patrimoine. La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré appuient cette initiative. Entre autres propositions, les MRC « seraient tenues d'inclure dans leur schéma d'aménagement l'identification des secteurs d'intérêt patrimonial, tant sur les plans paysager et archéologique qu'architectural ou historique, et de prescrire des mesures pour en assurer la connaissance, la reconnaissance et la protection ».

Cet exercice a été réalisé en partie par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Or, un nouveau partenaire entre en ligne de compte dans la réalisation du nouveau Schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Élaboré par les MRC concernées et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), ce nouveau SMAD sera déposé dans les mois qui viennent. La préoccupation patrimoniale est démontrée comme en témoigne certains extraits du rapport préliminaire déposé en septembre 2006. Le prochain SMAD prendra donc en considération les territoires, sites et éléments qui présentent : un intérêt historique, patrimonial et culturel; un intérêt esthétique (paysage); un intérêt écologique (patrimoine naturel) ; et enfin, un intérêt pour la récréation (tourisme culturel).

D'AUTRES OUTILS DE PLANIFICATION

PALÉE

Les initiatives du milieu, décrites précédemment, misent sur le patrimoine et la culture pour jeter les bases solides d'une revitalisation et d'un développement durable pour la Côte-de-Beaupré. Ces initiatives ont pris naissance suite à l'élaboration d'un premier PALÉE : plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2001-2003, lequel est réalisé à tous les trois ans.

Planification stratégique

La MRC, dans sa Planification stratégique, a produit un rapport présentant les principales orientations de développement et de l'aménagement du territoire et du patrimoine. Ces orientations et les actions proposées pour répondre aux objectifs émanent d'un processus de consultation et de concertation des principaux acteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme du territoire.

La Politique culturelle

L'adoption de la Politique culturelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré en juin 2005 et de son Plan d'action en juin 2007, dresse les grandes orientations du développement culturel dont un large pan est consacré à la protection et la mise en valeur du patrimoine sous tous ses angles. Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

Premier axe d'intervention

Renforcer l'identité du territoire et le sentiment d'appartenance auprès de tous les résidents et résidentes.

Deuxième axe d'intervention

Permettre aux résidents et résidentes un plus grand accès à la culture et à toutes ses composantes (*Arts visuels, Arts de la scène, Métiers d'art et d'artisanat, Lettres et Bibliothèques, Loisirs et événements culturels, Communication et multimédias, Histoire et Patrimoine, Cadre de vie et Aménagement*).

Troisième axe d'intervention

Promouvoir les arts et la culture auprès des résidents et résidentes et des visiteurs et visiteuses de la Côte-de-Beaupré.

Quatrième axe d'intervention

Identifier, protéger, préserver et mettre en valeur le patrimoine de la Côte-de-Beaupré.

Cinquième axe d'intervention

Consolider et améliorer les structures et équipements culturels de la Côte-de-Beaupré.

R.E.V.O.I.R.

La MRC a mandaté l'organisme PÔLE-Québec,Chaudière-Appalaches pour évaluer le potentiel d'attraction de la Côte-de-Beaupré « pouvant orienter son développement économique et l'aménagement de son territoire ». Les principales conclusions du rapport, déposé en février 2007, démontre clairement le potentiel du patrimoine comme moteur de développement économique.

La plus grande force : potentiel diversifié quant au patrimoine religieux, culturel et naturel – mais cette force demeure un potentiel.

Un des grands enjeux : réaliser l'aménagement du territoire sur la base d'une vision régionale commune et de l'exploitation du potentiel religieux / culturel / naturel.

L'un des 3 objectifs visant l'aménagement cohérent du territoire : Intégration du milieu bâti.

Objectifs du territoire

Il est clairement établi que la culture et le patrimoine font foi d'axe de développement pour la MRC, le CLD et les intervenants de La Côte-de-Beaupré. Son développement et sa mise en valeur reposent sur les objectifs suivants :

- Enrichissement collectif de la région;
- Sensibilisation et animation auprès de la population pour son patrimoine et son histoire;

- Bonification de l'offre touristique régionale par la mise en valeur de sites et bâtiments historiques, témoins de la ruralité en Nouvelle-France;
- Tissage des liens visant la conservation du patrimoine et le sentiment d'appartenance, tissage des liens entre les intervenants culturels et touristiques;
- Consolidation et réaffirmation de l'avenue Royale comme joyau du patrimoine québécois, comme héritage des débuts de la colonie;
- Renforcement du sentiment d'appartenance et de la fierté locale et régionale par l'amélioration de la qualité de la population et l'accroissement des connaissances en histoire;
- Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti de l'avenue Royale et amélioration du cadre de vie;
- Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages;
- Engagement des instances gouvernementale et politique à soutenir les efforts de mise en valeur et de revitalisation du patrimoine sous toutes ses formes.

FINANCEMENT

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré saluent les cinq principaux bénéfices économiques de la restauration des immeubles historiques énoncés par Donovan Ripkema, consultant américain renommé en développement économique et en sauvegarde des immeubles patrimoniaux :

- La création d'emplois
- La revitalisation des centres-villes
- Le tourisme culturel
- L'augmentation de la valeur des propriétés
- L'émergence de petites entreprises spécialisées

Les retombées économiques de la culture et d'une saine gestion du patrimoine sont méconnues. Des organismes tels que Rues Principales et Les Arts et la Ville, des initiatives de mise en valeur du patrimoine telles que la revitalisation de Boston aux États-Unis démontrent l'impact économique du patrimoine pour une municipalité, une MRC, une région. Pour convaincre, il faut répéter et répéter. Des actions de sensibilisation et de démonstration sont essentielles. Des leviers financiers récurrents et significatifs le sont d'autant plus. La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré encouragent les propositions soumises dans le Livre vert, soit de « créer un fonds renouvelable pour la protection du patrimoine culturel; explorer les mesures fiscales les plus appropriées à la protection du patrimoine

culturel, tant sur le plan gouvernemental que sur le plan local; moduler la compensation pour exemption de taxes foncières selon le type de propriété, selon la nature des interventions sur les biens immobiliers concernés et selon un principe de contribution dégressive sur trois ans.

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré jugent à propos de faire état d'un constat chez les demandeurs de subvention en vertu des programmes du Fonds du patrimoine culturel québécois, particulièrement les volets 1 et 2. Pour l'heure, on constate chez certains citoyens propriétaires de biens culturels une intention ferme de restaurer leur maison dans les règles de l'art. Déjà, notre territoire offre le SARP, un service très apprécié par l'ensemble des bénéficiaires.

Or, les procédures et les exigences demandées dans le cadre de ces programmes de subvention en ont fait reculer plus d'un, qui a alors choisi de restaurer ou rénover sans l'aide financière potentielle. Par conséquent, le bien culturel présente une conservation physique jusqu'à exceptionnelle mais, il en est tout autre pour sa valeur d'authenticité. Il y aurait certainement lieu d'approfondir sur les besoins du propriétaire et de faciliter la démarche de demande de subvention pour un citoyen non familier avec les rouages gouvernementaux.

L'utilisation de la citation ou de la constitution d'un site du patrimoine est peu répandue sur le territoire de la MRC. Pourtant, des sommes considérables pourraient être injectées sur notre territoire au profit de la restauration des maisons ancestrales. Comment faire pour convaincre nos élus et nos dirigeants municipaux du bien-fondé de ces statuts et du Fonds du patrimoine culturel ? Il faut savoir démontrer les avantages économiques et sociétaux d'une saine gestion du développement et de l'aménagement, particulièrement en matière de patrimoine.

Le livre vert propose la création d'un nouveau Fonds et plusieurs usages. La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré souhaitent que le Fonds renouvelable pour la protection du patrimoine culturel s'additionne aux programmes déjà existants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Entre autres :

- Le programme d'aide aux municipalités qui permet à la MRC, au CLD et au MCCCCF de signer une entente de développement triennale depuis 2005 – auparavant cette entente était signée annuellement. Ces ententes ont permis un certain rattrapage sur le plan du développement et la promotion culturels de la Côte-de-Beaupré qui, au même titre que Beauport et l'Île d'Orléans, possèdent tous les atouts d'un arrondissement historique... sans les moyens.
- Le programme Villes et villages d'art et de patrimoine qui, selon nous, est essentiel pour notre territoire. Au même titre que le programme Solidarité rurale qui accorde une aide financière RÉCURRENTE pour l'engagement d'une ressource sur le territoire, le programme VVAP devrait être récurrent. Qui plus est, cette ressource est la courroie de transmission entre le ministère et le milieu. Dans cette grande offensive de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel, l'effectif sur le territoire est une condition essentielle pour faciliter sa mise en application avec les fonctionnaires, les élus, les citoyens et les organismes.

LES PATRIMOINES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Nous terminons ce mémoire en souhaitant un grand succès à cette vaste consultation publique et anticipons avec intérêt l'adoption de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. La Côte-de-Beaupré s'en portera garante puisqu'elle est certainement une des régions les plus riches en histoire et en patrimoine. En voici un aperçu non exhaustif mais très représentatif :

Sites d'intérêt historique

- La Petite Ferme construite, en 1664 par Mgr de Laval, à l'emplacement même de la première ferme de la Côte-de-Beaupré fondée par Samuel de Champlain en 1626
- La Grande Ferme – fondée par Mgr de Laval en 1667 dans le but de nourrir les prêtres et les élèves du Séminaire de Québec. Une des premières écoles d'agriculture. La maison actuelle est construite en 1866 sur les vestiges des trois maisons précédentes.
- Le site historique de la Chute-Montmorency, dont le Manoir Montmorency et la Maison Vézina, qui recèle de nombreux vestiges rappelant la présence de Wolfe à l'été de 1759 et l'activité industrielle qui s'y développa
- Le Moulin du Petit Pré
- Le site historique et archéologique du Vieux-Couvent (1696) qui possède des vestiges archéologiques significatifs d'une maison d'enseignement du Régime français, aussi des vestiges d'un moulin à vent (vers 1655) transformé en prison.
- Le promontoire de Château-Richer
- Le Sentier des Caps, situé à Saint-Tite-des-Caps, a connu la présence d'Amérindiens

Patrimoine architectural

- Plus de 1000 bâtiments de style normand, français, victorien et mansarde
- Des habitations de pierre typiques de l'ancienne architecture française
- L'avenue Royale (1683) signalisée comme route touristique : Route de la Nouvelle-France
- Les caveaux à légumes
- Les fours à pain
- Les granges et les bâtiments secondaires
- Les édifices religieux

Patrimoine agricole

- Des fermes ancestrales et des vergers
- Le découpage des terres - l'héritage du système seigneurial
- Une grande concentration de caveaux à légumes
- Des fours à pain traditionnels
- Des érablières

- La Ferme des Graves devenue le Vignoble Royarnois
- La Ferme des Côteaux devenue l'Auberge À l'abri de la Tourmente
- La Grande Ferme devenue le Centre d'initiation au patrimoine
- La Petite Ferme devenue la Réserve nationale de faune du cap Tourmente

Patrimoine religieux

- Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré
- 7 églises, dont celle de Saint-Joachim classée monument historique en 1959
- Cimetières anciens
- Croix de chemin
- 3 chapelles de procession
- Les vestiges archéologiques de la première église de Saint-Joachim construite en 1685 par Mgr de Laval à La Grande Ferme et détruite par les Anglais
- Des églises, des cimetières anciens, des croix de chemin et des chapelles de procession
- Les établissements du Petit Séminaire de Québec
- La chapelle Saint-Achillée
- L'art religieux

Patrimoine industriel

- Le Moulin du Petit Pré (1695) – premier moulin industriel en Nouvelle-France construit par Mgr de Laval
- Les vestiges des carrières de pierre
- Les vestiges d'une usine de vin
- Les vestiges de briqueteries
- Les vestiges des premiers moulins
- L'importance de l'industrie forestière
- L'importance de l'industrie maritime

Patrimoine amérindien

- Les 27 sites archéologiques témoignant de la présence des Amérindiens dans le secteur de Cap-Tourmente et de Saint-Joachim
- Des sites archéologiques témoignant de la présence des Amérindiens à la période de l'Archaïque dans le secteur du Sentier des Caps et du territoire non-organisé de Sault-au-Cochon.

Patrimoine naturel

- La Réserve nationale de faune de cap Tourmente
- Le parc et la Chute Montmorency et le secteur des Trois-Saults

- Les grottes de Boischatel et le secteur des Résurgences
- Les Sept-Chutes
- Le Canyon Sainte-Anne et la chute Sainte-Anne
- La chute du Sault-à la-Puce
- Le parc du mont Sainte-Anne et la chute Jean-Larose
- Le Sentier des Caps de Saint-Tite-des-Caps

Patrimoine maritime

- Les quais à Sainte-Anne-de-Beaupré et à Château-Richer
- Le fleuve Saint-Laurent
- Les phares du Cap Brûlé

Paysages et des percées visuelles

- La vue exceptionnelle dans la partie haute du parc Montmorency et du piedmont de Boischatel
- La rive ouest de la rivière du Sault-à la-Puce et de la concession Sainte-Achillée à Château-Richer
- Le chemin de la Côte Sainte-Anne et les percées visuelles qu'il offre sur le fleuve
- Le Mont-Sainte-Anne
- Les approches routières de Saint-Ferréol-les-Neiges
- L'approche de la Côte de la Miche (Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps)
- Le site panoramique de l'avenue de la Montagne à Saint-Tite-des-Caps
- Les vues du secteur du Sentier des Caps
- La vue extraordinaire sur les Îles de l'Estuaire du Saint-Laurent à Saint-Joachim Cap-Tourmente
- Le panorama sur la Côte-de-Beaupré sur la cime du cap Tourmente

Patrimoine vivant

- Archives folkloriques à l'Université Laval
- Chansons et danses traditionnelles
- Contes et légendes
- Les savoir-faire de la Côte
- Les savoir-dire de la Côte
- Films sur la CDB